

Christine Garsault
Collège les Escholiers de la Mosson, La
Paillade, Montpellier
IUFM, Montpellier



Quelles acquisitions pour tous, en fin
de scolarité primaire et en fin de
collège?

1. INTRODUCTION : POSITIONNEMENT

Pour répondre à ces problèmes, nous centrerons le débat autour d'une question majeure: "qu'attendre d'un élève *en EPS* en fin de scolarité"? Il nous semble en effet que cette question doit être préalable à toutes celles qui nous conduiraient à nous interroger par exemple sur nos attentes en matière d'acquisitions particulières dans une APSA donnée. Il n'est pas possible de faire l'économie d'un véritable questionnement de fond portant notamment sur le profil de l'élève que nous prétendons former tout au long d'un scolarité en EPS. Ainsi les acquisitions à envisager dans les APSA découlent du projet de formation que l'on développe pour nos élèves dans notre discipline et donc des conceptions qui le sous-tendent : ces questions restent indissociables.

Si j'ai choisi "d'entrer" dans le débat par ce versant, c'est que j'ai été spécifiquement confronté à ce questionnement dans le cadre de mon enseignement en ZEP. Je souhaite apporter donc un témoignage au travers des éléments de réponses apportés par une équipe sur la question plus particulière : *qu'attendre d'un élève en fin de scolarité de collège en EPS?*

Cette question préalablement traitée doit nous permettre dans un second temps d'aborder la suivante, que l'on pourrait formuler ainsi : qu'attendre d'un élève de 3^{ème} dans une APSA particulière compte tenu du projet de formation que l'on a pour lui dans un contexte particulier d'établissement ?

C'est donc cette question centrale qui s'est posée à l'équipe pédagogique lorsqu'il s'est s'agit d'engager une réflexion nouvelle dans la perspective d'une refonte du projet pédagogique, pour mieux faire face aux difficultés d'enseigner.

2. CONTEXTE D'ÉTABLISSEMENT ET CONSTATS

En effet un certain nombre de constats ont mis en exergue des problèmes, des décalages entre nos attentes et la réalité, qui touchaient justement les élèves des classes de 3^{ème}, niveau de classe le plus à même de nous donner des indicateurs sur les incidences de notre enseignement.

✓ **Un décalage entre le profil d'élève attendu en fin de cursus, le projet de formation annoncé** en EPS et ce que nous renvoyaient les évaluations de 3^{ème}. Les bilans n'étaient ni à la hauteur de nos ambitions, ni à la hauteur du temps investi.

✓ **Une remise en cause des procédures d'évaluation** focalisées sur certains types de connaissances ne permettant pas de rendre compte de l'ensemble des transformations envisagées sur le cursus en particulier celles qui nous semblaient essentielles au regard du profil d'élève attendu.

✓ **Une difficile prise en compte de la grande hétérogénéité** des élèves caractéristique du public scolaire en difficulté (notamment, la prise en compte des filles, public sensible dans notre contexte).

✓ Des "**éternels débutants**" en fin de cycle et en fin de scolarité: **La certification** est-elle éthiquement recevable ?

✓ **Une perte de crédibilité de l'EPS** remettant en cause sa fonction comme discipline concourant aux objectifs de l'école.

✓ Une difficulté pour les **élèves de 3^{ème} de s'auto évaluer** et un décalage entre leurs ambitions affichées et leurs possibilités (difficile confrontation avec la réalité).

A l'appui de ces constats, l'élaboration du projet pédagogique s'est structuré autour de grandes orientations:

- définir le profil des élèves que nous souhaitons former au terme de leur scolarité dans notre établissement, prenant en compte à la fois les particularités du public scolaire et ses besoins de formation spécifiques, mais aussi nos conceptions de l'EPS et de ses enjeux.

- Identifier et mettre en œuvre les moyens susceptibles de répondre à notre projet de formation, y compris les outils d'évaluation permettant de faire émerger les comportements révélateurs des transformations visées et de donner du sens à la certification auprès de nos élèves.

L'enjeu était donc bien en amont de définir un projet global de formation de l'élève dans un contexte singulier d'établissement transcendant les acquisitions particulières des élèves dans les APSA.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Deux principes directeurs ont été retenus :

- **Finaliser l'enseignement de l'EPS dans l'établissement** : Un projet pédagogique suffisamment "fort" pour donner une identité à l'EPS (compétences prioritaires) reposant sur un trajet de formation de l'élève de la 6^{ème} à la 3^{ème} clairement balisé et finalisé.

- **Finaliser les apprentissages dans les APSA** : Viser des "compétences terminales" identifiables par tous et témoignant de la maîtrise par les élève de situations complexes dans des activités sportives culturellement significatives.

Beaucoup de questions renvoyant à notre difficulté d'enseigner se concentrent autour de la question du sens : quelle forme peut prendre l'EPS pour qu'elle prenne sens aux yeux des élèves ? Il

semble que les élèves s'inscrivent d'autant mieux dans les apprentissages lorsque ceux-ci sont mis en perspective et finalisés au cours du cursus par :

- des moments forts, symboliques, dont "on se souvient" qui marquent et délimitent des temps d'apprentissage suffisamment longs pour que soient atteints des niveaux de compétences suffisamment significatifs et reconnus de tous ;
- des compétences à atteindre qui ouvrent sur des pratiques dans leur caractère authentique, qui renvoient à la maîtrise d'activités sportives culturellement significatives ;
- des situations terminales considérées comme de réelles mises à l'épreuve des compétences mobilisant des connaissances de natures différentes et en interaction, où chacun peut s'inscrire en se fixant un challenge adapté ;
- des projets dynamisés par des productions collectives s'appuyant sur des « communautés d'intérêts » associant les élèves entre eux mais aussi les élèves et leurs professeurs.

Cette finalisation n'est possible qu'à certaines conditions. Le projet EPS doit constituer la clé de voûte du système permettant d'identifier les priorités et de faire des choix pour répondre au projet de formation. On ne peut pas tout faire, en particulier en ZEP où les contraintes sont d'autant plus fortes. Des choix en termes de programmation doivent être opérés car tous les groupements, toutes les APSA n'ont pas la même potentiel éducatif et de transformation des élèves au regard des priorités définies par le projet de formation. Les compétences prioritaires visées et les APSA supports, contribuent ainsi à donner une identité à l'EPS dans l'établissement, une sorte de culture interne et locale. De même si l'on veut espérer atteindre des niveaux de compétence suffisamment significatifs, qui rendent compte de réelles transformations, qui ne bradent pas l'excellence, il est nécessaire de repenser la scolarité sur la base d'un véritable trajet de formation : des apprentissages organisés sur des temps longs, balisés étape par étape, afin d'en assurer une certaine "traçabilité" qui donne de la cohérence et de la lisibilité à l'ensemble du cursus.

Cette conception se pose en rupture avec cette EPS encore très prégnante sur le terrain plutôt orientée sur le versant d'une pratique "expérientielle" : une EPS considérée comme une succession d'expériences à vivre, des cycles trop courts, par manque de temps, de place sur les installations, une EPS marquée par l'occupation du temps et de l'espace.

Le projet est centré sur la question centrale du sens des apprentissages :

- **Choisir les APSA et définir leur traitement didactique** en fonction de leur potentiel éducatif, au regard des besoins des élèves et du projet de formation défini par le projet.
- **Impliquer les élèves dans les apprentissages** : engager les élèves dans une démarche d'apprentissage contractuel reposant sur des principes de choix et de mise en projet.
- **Opérer une différenciation dans nos exigences d'évaluation et de certification** qui puisse prendre en compte la diversité de notre population scolaire.

4. MISES EN ŒUVRES

Un certain nombre de mises en œuvre ont été exploitées pour répondre aux exigences définies précédemment. Nous allons ici présenter plus particulièrement les Epreuves Communes, autour desquelles est organisé l'enseignement et la certification en 4^{ème} et 3^{ème}.

Les épreuves communes d'EPS, dans notre établissement, peuvent être définies comme suit :

- Ce sont des épreuves de certification en 4^{ème} et en 3^{ème} réparties sur l'année (au nombre de trois par niveau).
- Elles regroupent l'ensemble des élèves d'un même niveau de classe sur une 1/2 ou 1 journée banalisée (par trimestre par niveau).
- L'évaluation est effectuée par tous les enseignants de l'équipe pédagogique.
- Elles nécessitent l'utilisation d'outils d'évaluation communs, mis à l'épreuve et évolutifs.
- Elles sont basées sur la présentation aux élèves de plusieurs contrats différenciés par APSA sur lesquels ils doivent choisir de s'engager.
- La certification porte sur des APSA de tronc commun et clôturé un parcours d'apprentissage qui commence dès la 6^{ème} (niveau de compétence signifiant).

Une épreuve commune est un événement qui clôturé un parcours d'apprentissage commençant dès la 6^{ème}. Elle constitue donc la mise à l'épreuve d'apprentissages réalisés sur une durée longue. Ce long temps de pratique et d'apprentissage permet aux enseignants d'imposer un bon niveau d'exigence, et aux élèves d'atteindre un niveau de compétence significatif.

Cela suppose au niveau du projet EPS:

- Une approche sélective dans la programmation : on ne peut pas tout faire, tout programmer. Les activités doivent être choisies avec attention, en fonction des enjeux de formation essentiels.
- Un investissement conséquent en temps par APSA et également en matériel.
- Une souplesse dans la planification des cycles et une organisation qui puisse prendre en compte les priorités et les caractéristiques des classes, certaines nécessitant plus de temps d'apprentissage que d'autres.
- Un balisage des apprentissages dans le temps, supposant la mise au point d'outils communs connus de tous et l'existence de temps forts dans le calendrier.

Pour chaque APSA, les épreuves s'organisent à partir de plusieurs contrats différenciés. L'élève peut choisir les modalités de son évaluation en optant pour l'un des trois contrats qui lui sont proposés. Par ce choix, l'élève se détermine par rapport aux conditions de sa prestation et aux modalités d'évaluation. Il opte pour celles qui lui seront les plus favorables, compte tenu de la connaissance qu'il a de son niveau et de son potentiel de réussite par rapport aux critères retenus dans chacun des contrats. A l'issue de leur cycle d'activité, les élèves s'inscrivent auprès de leur professeur dans l'un des contrats. Les élèves sont regroupés lors de l'épreuve commune en fonction des contrats pour lesquels ils ont opté.

La conception des contrats régissant les épreuves communes a été guidée par un certain nombre de principes de base.

- Chaque contrat doit nécessiter un apprentissage (c'est à dire ne pas évaluer essentiellement des qualités physiques constitutives). Il doit constituer une mise à l'épreuve d'apprentissages réalisés sur la durée et porter sur des niveaux d'exigence à la hauteur de l'investissement consenti dans le trajet de formation de l'élève. Il doit ainsi être révélateur d'un niveau de compétence signifiant.
- Chaque contrat doit permettre d'intégrer dans une situation d'évaluation complexe un ensemble de compétences diverses, compétences spécifiques relatives à la technique de l'activité, compétences méthodologiques renvoyant à la gestion de la sécurité, de l'organisation, de l'arbitrage ou du jugement, etc....
- Ces contrats doivent répondre à des profils d'élèves différents. Il existe ainsi dans la majorité des APSA et des contrats proposés plusieurs façons d'obtenir la note maximale. Un "contrat

minimal" est proposé aux élèves en difficulté, mais dont les exigences néanmoins garantissent que la prestation de l'élève s'inscrit bien dans l'activité. La "frontière" entre les différents contrats est constamment l'objet de régulations pour coller au plus près aux élèves et leur permettre d'avoir toujours quelque chose à gagner.

Ces contrats doivent permettre d'opérationnaliser la notion de projet de l'élève. Le principe même des contrats met en avant sa responsabilité, et l'exigence de s'engager de façon éclairée dans les APSA :

- Faire l'effort de s'approprier les différentes modalités de l'épreuve (connaître ce qu'il y a à maîtriser).
- Nécessité de s'éprouver sur les "possibles" et se connaître par rapport aux exigences de barèmes pour faire le choix le plus judicieux.
- Assumer ses décisions ("s'autodéterminer").
- Nécessité de s'engager dans un projet d'apprentissage et de le réajuster le cas échéant.
- Se préparer pour l'échéance et tenir ses engagements.
- Se confronter à la réalité et au regard d'autrui. Le caractère ponctuel des épreuves a aussi son importance : les élèves doivent se préparer pour le jour J, qui constitue une échéance non négociable.

Enfin ces contrats doivent permettre de traiter le problème de la mixité (choix des APS support, des modes d'entrée, différenciation des barèmes).

5. ILLUSTRATIONS.

Les illustrations porteront sur plusieurs APSA des épreuves communes, en s'attachant à présenter la façon dont les principes évoqués précédemment ont été opérationnalisés dans des contrats différenciés.

Principe N°1- Des modalités d'évaluation qui prennent en compte des profils d'élèves : à chacun son challenge !

L'illustration porte sur la prise en compte différenciée des élèves de façon à proposer à chacun un objectif à atteindre en terme d'apprentissage qui soit à sa portée.

L'exemple de la course longue 3^{ème}

L'épreuve commune de course longue offre aux élèves trois contrats. Les contrats "speed" et "sécurité" permettent suivant des modalités différentes d'obtenir la note de 20. Le contrat « mini » est plafonné à 12.

Le contrat « speed » : La note est proportionnelle au temps réalisé pour courir une distance donnée sans arrêt. Comme son nom le suggère (il a été baptisé ainsi par les élèves), il requiert une allure soutenue de course sur une distance donnée. Les élèves en réussite sont ceux disposant de qualités physiques et qui cherchent à se dépasser. Il impose à l'élève de construire une stratégie de course incluant une certaine prise de risque, celle d'aller à la frontière de ses limites mais d'aller au bout de la course.

Le contrat « sécurité » : La note est proportionnelle à la distance réalisée pendant un temps déterminé, sans arrêt : 40 minutes pour les garçons et 30 minutes pour les filles. Il intéresse les élèves qui préfèrent opter pour des efforts plus longs mais moins intenses, où pour réussir il est nécessaire de

réguler son action par rapport à des paramètres personnels, et d'avoir une bonne connaissance de son rythme pour être régulier dans l'effort.

L'engagement dans ces contrats est conditionné par la réussite de minimaux par l'élève le jour de l'épreuve. Si ces temps minimaux ne sont pas atteints, l'élève est alors évalué automatiquement sur le contrat "mini" s'il a couru 20 minutes sans arrêt. Dans le cas contraire, l'épreuve est considérée comme nulle.

Le contrat « mini » : ce contrat est plafonné à 12/20 : La note est établie en fonction de la réussite à une course de 20 minutes, sans arrêt. Il est destiné aux élèves qui présentent des difficultés dans ce type d'effort (problèmes physiques particuliers, surcharge pondérale... voire blocage). Pour ce contrat, des points de **maîtrise** liés à la régularité de course interviennent comme bonification de la note initiale. Ils sont attribués en fonction d'un indice de régularité calculé sur la base de la moyenne des écarts au temps moyen.

- *Performance* : Le tableau ci-dessous indique les barèmes associés aux trois contrats

Contrat mini					Contrat sécurité					Contrat speed					
20 min ♀			Note	20 min ♂		30 min ♀			40 min ♂		15 tours ♀			20 tours ♂	
Nomb re de tours	Temp s moye n au tour	Temp s moye n au tour		Nomb re de tours	Temp s moye n au tour	Nomb re de tours	Temp s moye n au tour	Note	Nomb re de tours	Temp s moye n au tour	Temp s moye n au tour	Temp s moye n au tour	Note	Temp s moye n au tour	Temp s moye n au tour
					25	1'10	20	44	0'55	13'45	0.55	20	15'00	0'45	
						1'12	19	42	0'57	14'15	0.57	19	15'36	0'47	
					24.5	1'14	18	40	1'	14'45	0.59	18	16'12	0'49	
						1'16	17	38	1'03	15'15	1.01	17	16'48	0'50	
					23.5	1'18	16	36	1'06	15'45	1.03	16	17'24	0'52	
						1'20	15	34	1'10	16'15	1.05	15	18'00	0'54	
					22	1'22	14	32	1'15	16'50	1.07	14	18'36	0'56	
						1'24	13	30	1'20						
					21	1'26	12	29	1'23						
					20.5	1'28	11	28	1'25						
						30' tenu sans arrêt			40' tenu sans arrêt						
					14	1'25	8	16	1'15						
						sans arrêt	6	20'	sans arrêt						

* *Tour de 200 m*

Principe N°2- Des modalités d'évaluation différentes suivant les contrats (performance, maîtrise, connaissances méthodologiques)

Cet exemple portant sur l'athlétisme vise à illustrer la prise en compte de profils d'élèves différents dans une activité où justement la performance est largement déterminée par les caractéristiques bio-morpho-physiologiques.

L'exemple du biathlon 4^{ème}

Cette épreuve couple deux disciplines, la course de haies et le triple saut (ou triple bond), évaluée au niveau de la 4^{ème}. Trois contrats différenciés sont proposés aux élèves pour prendre en compte différents profils et valoriser la réussite de chacun.

- "**Le contrat « record »**" valorise la performance et s'adresse aux élèves sûrs de leurs capacités.
- "**Le contrat « régularité »**" met plutôt en avant la maîtrise et la stabilité du comportement et des apprentissages.
- "**le contrat « mini »**" s'adresse aux élèves possédant peu de moyens dans l'activité et n'ayant pu envisager l'atteinte des niveaux de performance requis dans les autres contrats.

La nature de ce qui est évalué est différente suivant les contrats, et les barèmes de performance sont distincts. Deux des contrats permettent aux élèves d'obtenir la note de 20 (mais de manière différenciée), alors que le contrat « mini » est plafonné. Les critères retenus pour l'évaluation de la maîtrise d'exécution sont susceptibles d'orienter l'élève pour être plus efficace dans le niveau où il s'est inscrit. Ces critères sont donc différents d'un contrat à l'autre.

Le choix d'un contrat donné constitue toujours une prise de risque pour l'élève. Par exemple, on peut remarquer que les barèmes de performance des trois contrats sont tronqués (voir figures suivantes): l'élève qui s'inscrit dans un de ces contrats doit avoir la certitude le jour de l'épreuve d'être capable de réaliser au moins les minimaux requis

Le contrat « record »

L'esprit de ce contrat est de mettre en valeur les élèves disposant de qualités athlétiques et qui fonctionnent principalement sur le défi et l'exploit. C'est pourquoi ce sont ces caractéristiques de l'activité qui sont retenues et mises en exergue dans ce qui est évalué. L'épreuve consiste dans les 2 disciplines à fournir le meilleur de soi même avec une certaine prise de risque : assurer les minimaux requis le jour de l'épreuve, en disposant de peu d'essais. Les épreuves se déroulent de la manière suivante :

Triple saut: ☞ 3 essais: la note de performance est attribuée en fonction du meilleur essai
☞ 3 planches au choix (possibilité de changer de planche pendant l'épreuve)

Haies: ☞ un passage (50 mètres)
☞ 5 haies : l'élève choisit l'espace inter-obstacles non modulables (6.5m-7m-7.5m-8m-8.5m), haies hautes

- Evaluation de la Performance dans le contrat "record":

Le niveau de performance attendu est exigeant, les barèmes tronqués assurant un minimum de 14/20 :

Barème performance Triple Saut "record"

Filles		Garçons	
Triple saut	Note	Triple saut	Note
8.50	20	11.10	20
8.25	19	10.80	19
8.00	18	10.50	18
7.75	17	10.10	17
7.50	16	9.70	16
7.25	15	9.40	15
7.00	14	9.00	14

- Evaluation de la Maîtrise dans le contrat "record":

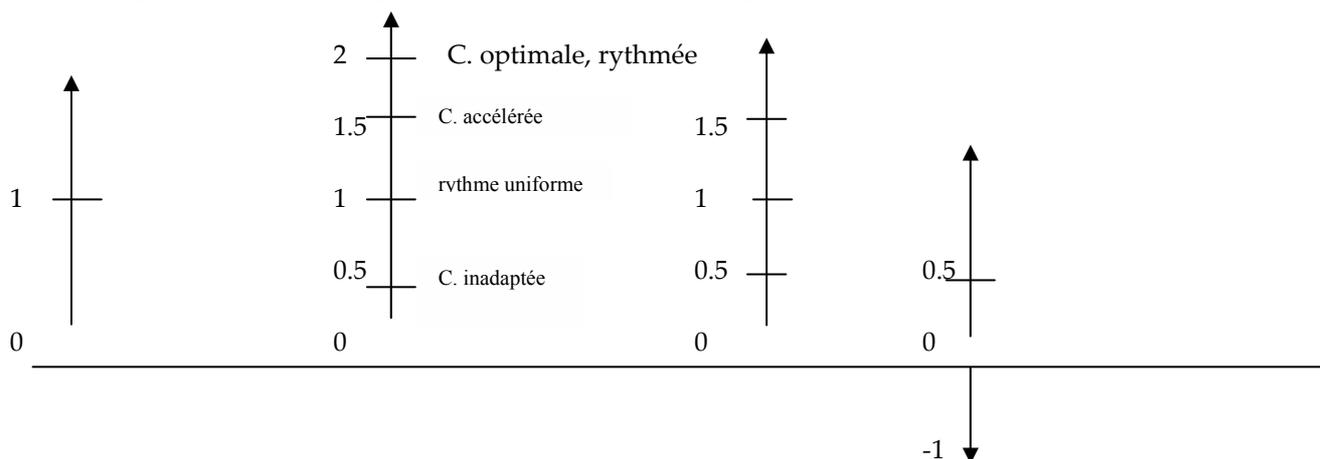
Les conditions de passage sont prévues pour contraindre des apprentissages portant sur des acquisitions techniques exigeantes (haies hautes, planches éloignées) et les critères de maîtrise en conséquence se focalisent sur ces mêmes éléments susceptibles d'orienter l'élève dans sa recherche d'efficacité : (par exemple, technique de franchissement, longueur du double bond à l'impulsion en triple saut...). La maîtrise est évaluée sur 5 points dans chacune des deux activités.

Planche adaptée

vitesse optimale/course

impulsion

gestion du concours



Le contrat « régularité » :

Ce contrat est plus particulièrement destiné aux élèves dont les progrès en athlétisme vont reposer essentiellement sur la maîtrise technique dans des situations aménagées et facilitantes, en adéquation avec leurs moyens physiques (par exemple la distance de la planche en triple saut est

définie par l'élève, et l'on prend en compte une "zone de performance" ; les haies sont basses et les espaces inter-haies modifiables...).

L'évaluation porte donc sur la capacité de l'élève à reproduire avec régularité des actions et des performances. A travers la régularité, ce qui est visé prioritairement est la stabilisation des apprentissages. Cette logique n'est pas en rupture avec l'activité athlétique, pouvant être considérée comme une étape à la formation: la capacité de l'élève à réguler lui-même ses actions est très dépendante de sa capacité à reproduire, à stabiliser pour pouvoir réajuster.

Le contrat « régularité » est évalué sur la base d'un cumul des performances réalisées en triple saut et d'un cumul de temps réalisés en course de haies. Tous les essais comptent ce qui ne laisse pas le droit à l'erreur imposant à l'élève d'être régulier dans ses prestations et donc d'avoir stabiliser ses apprentissages.

Triple saut:

- ☛ 4 essais : la note de performance attribuée est fonction de la distance réussie après cumul des 4 sauts
- ☛ L'élève prend son appel à partir d'une "zone d'appel" (3 zones de 40 cm matérialisées)
- ☛ L'élève choisit et annonce sa "zone d'appel" (il ne peut en changer au cours de la série de sauts)

Course 50m:

- ☛ 2 passages (pas de changement de parcours possible)
- ☛ 5 haies: l'élève choisit l'espace inter-obstacles (modulables)
- ☛ La note attribuée est la performance réalisée après cumul des 2 temps

- Evaluation de la Performance dans le contrat "régularité":

Les barèmes en haies et en triple saut se présentent sous la forme de performances cumulées. Ils sont tronqués: un élève qui s'inscrit dans ce contrat doit avoir la certitude le jour de l'épreuve d'être capable de réaliser au moins les minima requis. Ces minima assurent à l'élève une note comprise entre 08 et 20 (note de performance). En dessous de ces minima, nous considérons que l'élève n'est plus dans l'activité, et qu'il convient donc de l'orienter vers une épreuve de nature différente

Barème performance Triple Saut "régularité"

Cumul des 4 sauts	Triple saut	Note
32m	8.00	20
31m	7.75	19
30m	7.50	18
29m	7.25	17
28m	7.00	16
27m	6.75	15
26m	6.50	14
25m	6.25	13
24m	6.00	12
23m	5.75	11
22m	5.50	10
21m	5.25	9
20m	5.00	8
- 20m	- 5.00	0

Cumul des 4 sauts	Triple saut	Note
42.00m	10.50	20
40.40m	10.10	19
38.80m	9.70	18
37.60m	9.40	17
36.00m	9.00	16
34.60m	8.65	15
33.20m	8.30	14
32.00m	8.00	13
31.20m	7.80	12
30.40m	7.60	11
29.60m	7.40	10
28.80m	7.20	9
28.00m	7.00	8
28.00m	- 7.00	0

L'évaluation de la maîtrise porte sur des critères différents de ceux retenus pour les contrat "record" : elle valorise des éléments liés à la régularité de la prestation de l'élève.

Le contrat "mini" :

Ce contrat est destiné aux élèves qui pour des raisons diverses n'ont pas développé une motricité suffisamment élaborée pour être dans l'activité (haies ou triple saut) et donc n'ont pu "rentrer" dans les barèmes des autres contrats. C'est plus particulièrement le cas des élèves présentant des surcharges pondérales. Ces épreuves ont été pensées de façon à entretenir un niveau de motivation et d'apprentissage suffisant tout en préservant l'intégrité physique de ces élèves par un aménagement du milieu adéquat. Ce contrat est plafonné à la note de 8/20.

L'évaluation se fait de façon binaire à partir de critères clairement identifiables : essai "réussi" ou "non réussi" pour chaque prestation. Cela facilite l'accessibilité des élèves au résultat Une régularité dans la réussite des prestations doit néanmoins induire l'élève à se tester dans le contrat suivant ("régularité").

Principe N°3- L'élève a accès aux modalités et critères d'évaluation dès le début du cycle et connaît l'échéance de l'épreuve. Il choisit le dispositif où il veut être évalué.

L'exemple du Volley Ball 3^{ème}

Les trois contrats qui sont proposés renvoient chacun à des dispositifs différents et les critères retenus quant à l'évaluation de la maîtrise sont différenciés en fonction des 3 niveaux

Trois dispositifs différents pour trois niveaux de performance :

- Dispositif pour le niveau N°1 : 2X2 (équipes de classe)

Service aménagé, multi-touches, multi-passes

- Dispositif pour le niveau N°2 : 3X3 (équipes de classe)

Service aménagé, multi-passes, contrôle possible de la part de service (double touche)

- Dispositif pour le niveau N°3 : 4X4 (équipes constituées aléatoirement)

Service aménagé

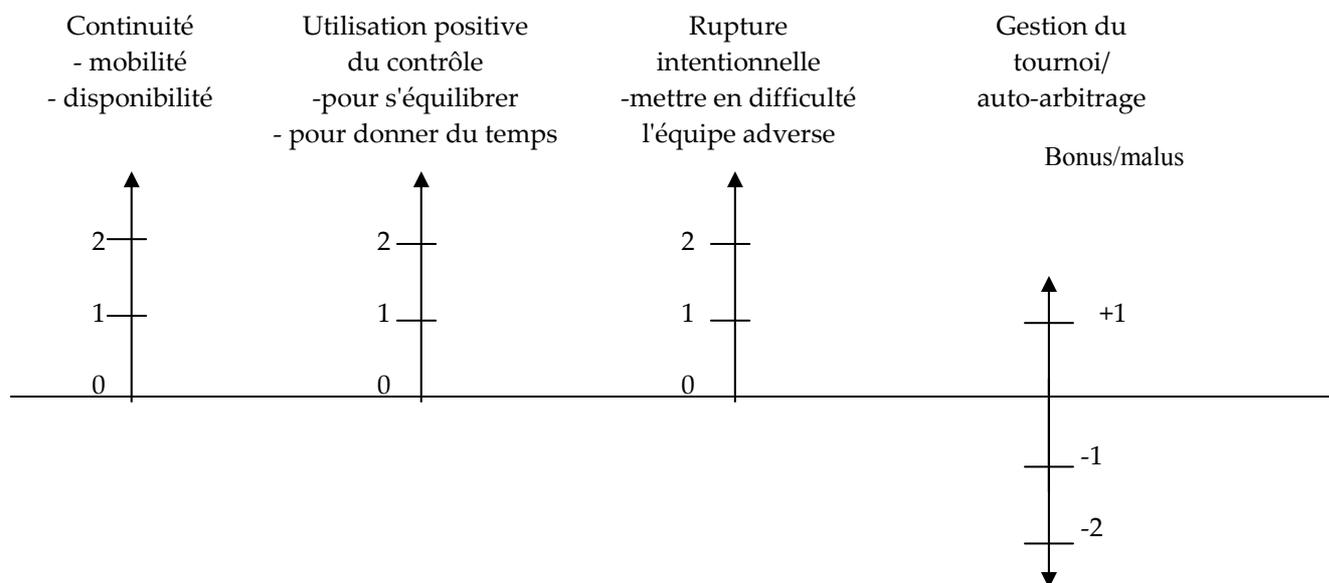
Remarque : L'option prise pour la constitution des équipes répond à l'objectif de mettre en valeur les critères de maîtrise retenus pour le niveau 3. Ils portent en particulier sur la capacité des élèves attendue à ce niveau de pouvoir s'organiser dans une équipe avec des joueurs avec lesquels ils n'ont jamais joué (gestion "des temps morts")

- Evaluation de la Performance

La note de performance de l'élève au début de l'épreuve est celle attribuée au contrat pour lequel il s'est inscrit. Elle est ensuite modulée compte tenu de deux données: la prise en compte du classement de l'équipe et la valeur personnelle du joueur au sein du collectif. Trois niveaux de performance sont ainsi déterminés (en fonction notamment de la vitesse de jeu, du nombre d'alternatives possibles, de la vitesse et de la force des balles attaquées...). Pour chacun d'eux les compétences attendues et les acquisitions techniques sont définies. La note de performance est plafonnée à 6 pour le niveau 1, à 9 pour le niveau 2, et à 12 pour le niveau 3.

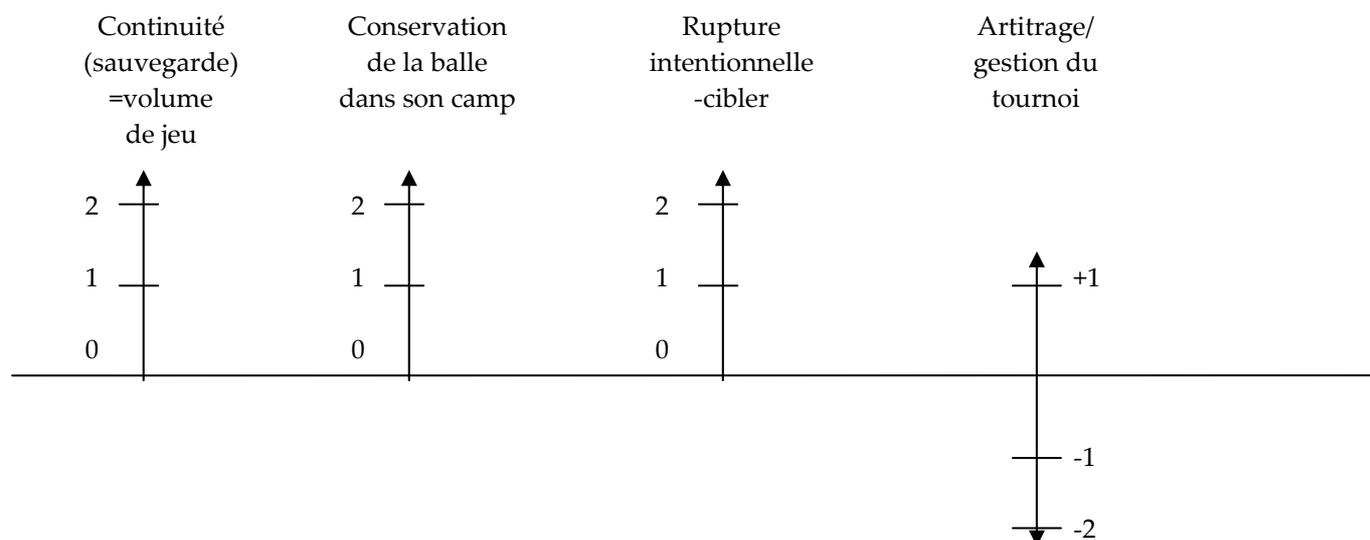
- *Maîtrise* : Trois outils d'évaluation sont utilisés :

Niveau 1: Note de maîtrise sur 6 pts



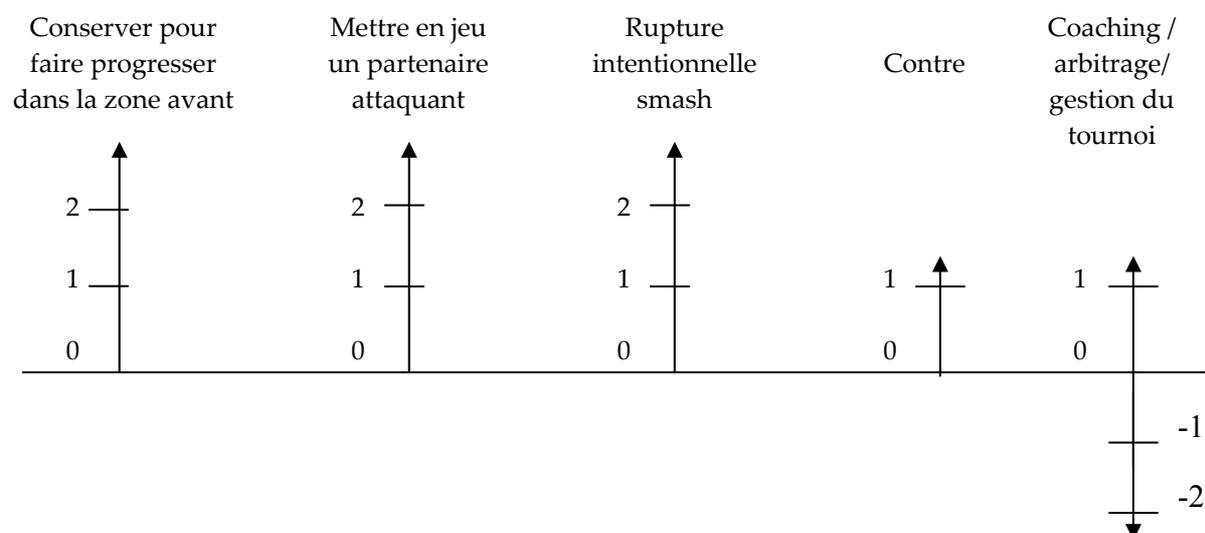
La note globale est donc plafonnée à 12 (6 + 6) (modulée par le système de bonus/malus)

Niveau 2 : Note de maîtrise sur 7 pts



La note globale est donc plafonnée à 16 (10 + 6)

Niveau 3 : Note de maîtrise sur 8 pts



La note globale peut atteindre 20 (12 + 8)

Principe N°4- L'élève choisit au cours du cycle son contrat et l'annonce avant l'épreuve.

L'exemple de la gymnastique

L'entrée dans la gymnastique par le versant acrobatique a été privilégiée au collège, mais les étapes qui jalonnent la formation des élèves dans cette APSA de la 6^{ème} à la 3^{ème} permettent une

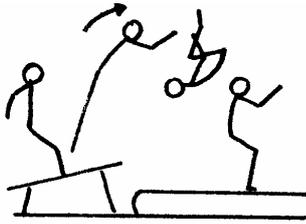
différenciation des contrats qui puissent prendre en compte les profils d'élèves en respectant à la fois leurs motifs d'agir et leur sécurité.

En particulier, pour répondre aux demandes des élèves (les garçons surtout) de s'entraîner sur des éléments acrobatiques nous avons distingué 2 contrats dont un qui propose des réceptions aménagées pour préserver la sécurité.

Nom :

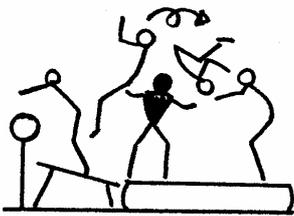
Prénom :

Classe :



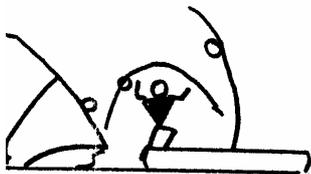
Salto avant (+ parade)

Amplitude	tenu de corps	réception	Parade
3		3	
2		2	
1		1	



Salto arrière (+ parade)

Amplitude	tenu de corps	réception	Parade
3		3	
2		2	
1		1	



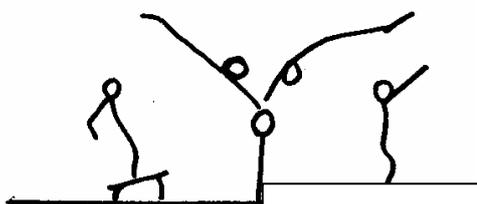
Saut de main (+ parade)

Amplitude	tenu de corps	réception	Parade
3		3	
2		2	
1		1	



Flip Flap (+ parade)

Amplitude	tenu de corps	réception	Parade
3		3	
2		2	
1		1	



Saut de lune (+ parade)

Amplitude	tenu de corps	réception	Parade
3		3	
2		2	
1		1	

Gymnastique "Contrat intermédiaire" Epreuve 3^{ème} Col. Escholiers de la Mosson

Nom :

Prénom :

Classe :

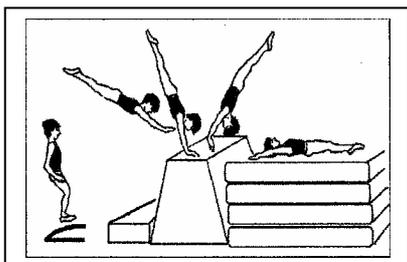
Note finale =

1- Atelier Acrobatique : les 2 essais comptent pour chaque élément réalisé

1-1 SAUT de LUNE tombé plat dos

Critère de maîtrise : passage à l'ATR + parade

Note sur 6 =



Niveau 1

Alignement après le passage à la verticale et/ou tomber en roulade

Niveau 2

Alignement à la verticale (ATR) et tomber plat dos (corps tendu)

Niveau 3

Alignement avant la verticale et tomber plat dos
Trampoline reculé (distance bloc de mousse)

Parade : 0 -1 -2

≤ 2

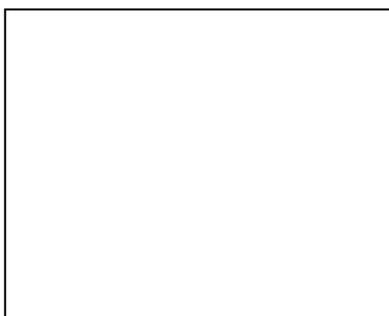
≤ 4

≤ 6

1-2 SALTO AVANT réception sur plate forme + réchappe en roulade avant

Critère de maîtrise : rotation complète + parade

Note sur 6 =



Niveau 1

Réception pieds/fesses (sans aide des mains derrière)
difficulté à enchaîner la réchappe

Niveau 2

Réception pieds
Saut en avant (manque de hauteur) et réchappe enchaînée

Niveau 3

Réception pieds, du temps pour arriver debout (amplitude vers le haut)
Réchappe enchaînée

Parade : 0 -1 -2

≤ 2

≤ 4

≤ 6

2- Atelier SOL : enchaînement dynamique de 9 éléments

Note sur 8 =

Elan – Volte (Saut 1 tour flexion/extension bras en haut) – Sursaut – Roue – Roue 1/2 tour – Roulade Arrière – Saut extension 1/2 tour – Dégagé/1 pas - Planche

-2	↑
-1	
Vitesse/dynamisme	

-2	↑
-1	
Déséquilibre	

-2	↑
-1	
Amplitude	

-2	↑
-1	
Jugement	

Performance : pénalisation de -2 points par élément non-tenté ou non réussi

Pénalisation = -

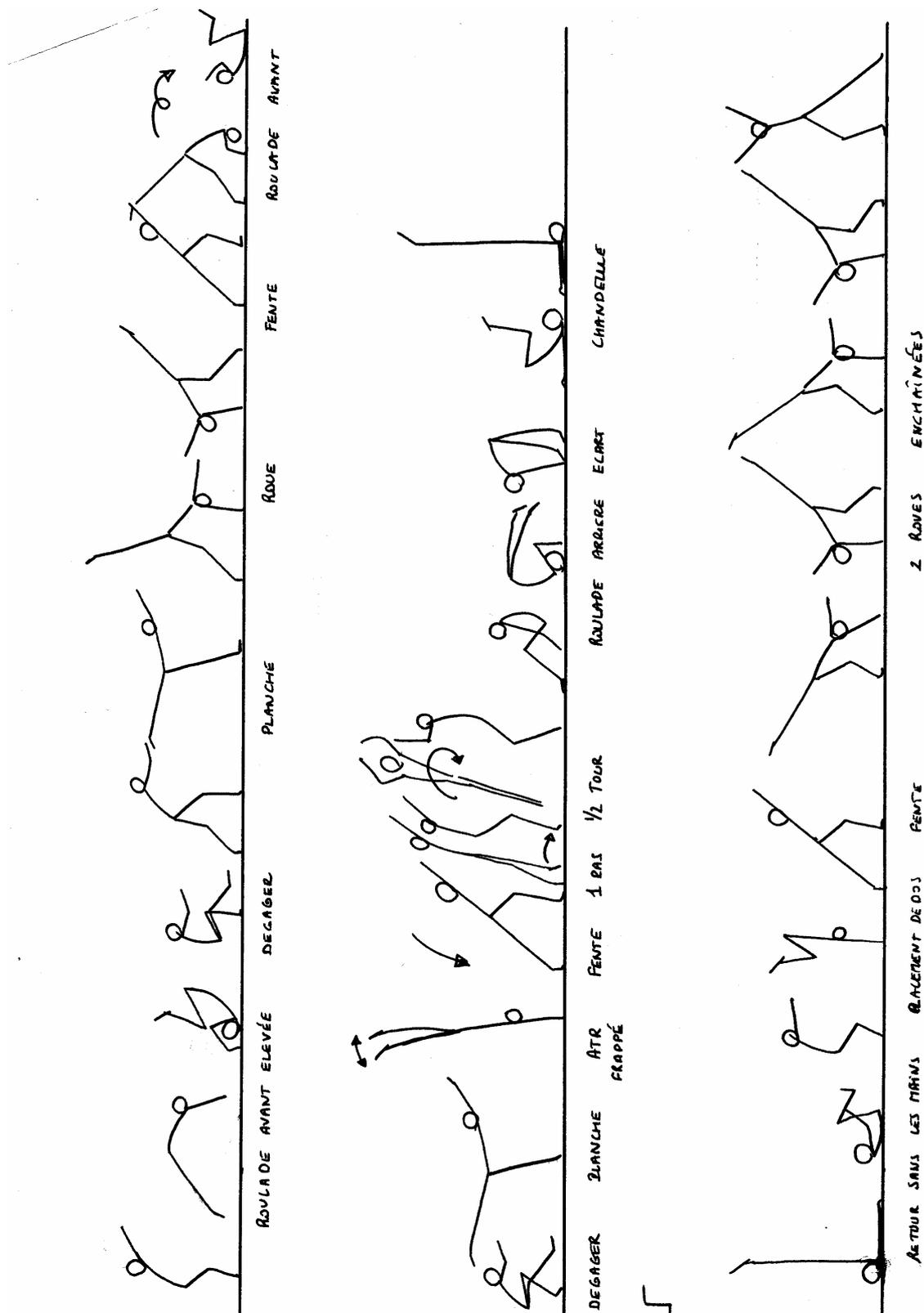
Gymnastique : "Contrat sol"

Nom :

Prénom :

Niveau 2 filles

Classe :



Principe N°5- L'évaluation porte sur des compétences terminales qui intègrent plusieurs types de connaissances (du très spécifiques à l'APSA au plus général d'ordre méthodologique).

Si les acquisitions des élèves pour maîtriser la situation terminale qui leur est proposée sont de natures différentes sur le plan moteur selon les contrats, elles le sont d'autant sur le plan des compétences générales (connaissances liées aux rôles sociaux).

CONTRAT N°1: Gymnastique acrobatique

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter au minimum 4 éléments acrobatiques sélectionnés dans un tableau de 5 éléments (salto avant, salto arrière, saut de main, flip-flap, saut de lune) réalisés en situation aménagée (impulsion sur trampoline, réception maîtrisée debout sur gros tapis, plinth en mousse, parades...)

Associée à la réalisation technique, la maîtrise de la parade est requise pour chaque élément. Dans la note de maîtrise attribuée à ce contrat l'élève est évalué sur l'élément qu'il réalise et pour ce même élément sur la parade qu'il effectue sur un autre gymnaste.

CONTRAT N°2: Imposés au sol sur ligne acrobatique

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter un enchaînement de son choix parmi 3 possibles déclinant 3 niveaux de difficulté (une distinction est faite entre les enchaînements garçons et les enchaînements filles). Les enchaînements sont réalisés en lignes acrobatiques

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter un enchaînement de son choix parmi 3 possibles déclinant 3 niveaux de difficulté (une distinction est faite entre les enchaînements garçons et les enchaînements filles). Les enchaînements sont réalisés en lignes acrobatiques

CONTRAT N°3: Présentation d'un enchaînement libre

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter un enchaînement construit à partir d'un tableau de difficultés organisé en 6 familles. Il doit présenter au moins 8 difficultés différentes sur un aller-retour de ligne acrobatique et peut éventuellement introduire un aménagement du milieu (gros tapis de réception...). De même que pour le contrat précédent, la note de maîtrise prend en compte la prestation et le jugement sur les mêmes bases

Un exemple de feuille de juge est présenté ci-après:

Feuille de juge Niveau N°2
Nom du juge :
Prénom : Classe :

Nom (élève jugé):	Indicateurs	Pénalisations
Continuité des actions		↑ - 3 → Eléments juxtaposés - 2 → Quelques arrêts (pas intermédiaires) - 1 → Continuité, manque de rythme - 0 → Bonne liaison entre les éléments
Déséquilibres		↑ - 3 → Déséquilibres prononcés - 2 → Quelques déséquilibres passagers - 1 → Très peu de déséquilibres - 0 → Bon équilibre. bonne tonicité
Amplitude		↑ - 2 → Manque d'amplitude générale - 1 → Peu d'amplitude - 0 → Amplitude déplacements / éléments
Eléments non réalisés/ non réussis		Points de pénalisation :